



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue au 840, rue Richard à Saint-Liguori, le mardi 3 septembre 2024 à 18 h 30. La séance est présidée par madame la mairesse, Ghislaine Pomerleau. Sont également présents à cette séance :

Messieurs les conseillers : Claude Bélisle
Pierre-Luc Payette
Serge Rivest

Étaient absent madame la conseillère Sophie Desrosiers et messieurs les conseillers Sylvain Loyer, Jean Bourgeois

Les membres présents forment le quorum.

Assiste également à la séance monsieur Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
4. GESTION ADMINISTRATIVE
- 4.1 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UN EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT 2024-477 INTITULÉ «RACHAT D'UNE NOUVELLE RUE DANS LE SECTEUR DES ÉRABLES AU MONTANT DE 484 000 \$»
- 4.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE PROMOTEUR AVEC L'ENTREPRISE GESTION CONSTRUCTION DDL POUR LA CONSTRUCTION DE LA FUTURE RUE BOURDON
5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
6. GESTION FINANCIÈRE
7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU
8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
10. LOISIRS ET CULTURE
11. SÉCURITÉ PUBLIQUE
12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h 30 et présidée par madame Ghislaine Pomerleau, mairesse de Saint-Liguori. Monsieur Benoît Grimard directeur général et greffier-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la séance.

2024-138

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Rivest,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,



et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4. GESTION ADMINISTRATIVE

2024-139

4.1 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UN EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT 2024-477 INTITULÉ «RACHAT D'UNE NOUVELLE RUE DANS LE SECTEUR DES ÉRABLES AU MONTANT DE 484 000 \$»

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement d'emprunt numéro 2024-476 intitulé «Rachat d'une nouvelle rue dans le secteur des Érables», la Municipalité souhaite emprunter un emprunt temporaire au montant total de 484 000 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,
Appuyé par monsieur le conseiller Serge Rivest,

et résolu :

Que le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt temporaire au montant de 484 000 \$ prévu au règlement 2024-477 relativement aux travaux soit réalisé auprès de la Caisse Desjardins de Joliette et du centre de Lanaudière;

Que l'emprunt temporaire soit signé par madame Ghislaine Pomerleau, mairesse, et monsieur Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier.

Que les intérêts soient payables mensuellement.

Cc : Caisse Desjardins de Joliette et de Lanaudière
Service des finances de la Municipalité

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-140

4.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE PROMOTEUR AVEC L'ENTREPRISE GESTION CONSTRUCTION DDL POUR LA CONSTRUCTION DE LA FUTURE RUE BOURDON

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement numéro 2024-480 intitulé «Politique de développement et de financement des travaux d'infrastructures et concernant les ententes relatives à de tels travaux»;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 de ce règlement demande la conclusion d'une telle entente;



Saint-Liguori
Un tournant d'avenir

Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 ● Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com ● www.saint-liguori.com

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,

et résolu :

Que le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante
comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'entente soit signée par madame Ghislaine Pomerleau, mairesse,
et monsieur Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier.

Que les intérêts soient payables mensuellement.

Cc : Caisse Desjardins de Joliette et de Lanaudière
Service des finances de la Municipalité

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Ghislaine Pomerleau, mairesse ouvre la période de questions
à 18 h 32 pour se terminer à 18 h 32.

6. GESTION FINANCIÈRE

7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Ghislaine Pomerleau, mairesse ouvre la période de questions
à 18 h 33 pour se terminer à 18 h 33.

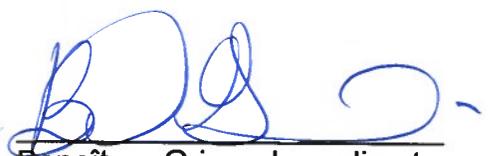
2024-141

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller
Claude Bélisle, appuyé par monsieur le conseiller Serge Rivest et résolu
de lever la séance à 18 h 34.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.


Ghislaine Pomerleau, mairesse


Benoît Grimard, directeur
général et greffier-trésorier



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

Je, Ghislaine Pomerleau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Ghislaine Pomerleau, mairesse